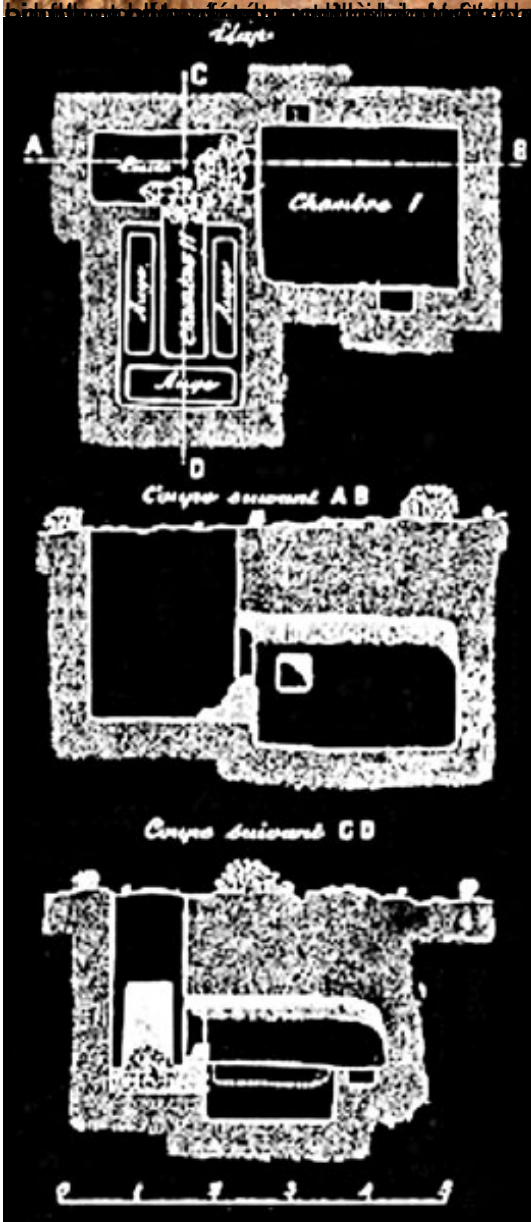




La ville sacrée des morts, ou nécropole, était généralement située au-delà des murs de la ville, comme les cimetières actuels. Elle représentait un lieu de culte et de respect, et constituait l'expression et la manifestation d'une profonde croyance en la vie après la mort. Par leur position topographique, les nécropoles occupaient les zones limitrophes de la ville, loin de ce qui pouvait être « le monde des vivants », sur la rive opposée du fleuve, ou bien sur une île, ou encore sur une hauteur dominant la ville. Cet emplacement excentré les a préservées, même si, dans de nombreux cas, elles ont connu des superpositions aux époques successives, ce qui témoigne de la continuité d'usage qui en été faite à travers les siècles.

Dans les nécropoles phéniciennes, on distingue deux types de rites quant aux soins réservés au mort et deux typologies de tombes.

On peut en effet trouver des cas de déposition à INHUMATION (sépulture du corps dans le terrain ou dans un sarcophage) ou à INCINÉRATION (le corps était brûlé, ses cendres recueillies dans des urnes ensuite ensevelies dans la tombe). Aucun de ces deux types de rituel ne dénote une antiquité majeure de l'une ou l'autre pratique, même si les tombes archaïques (Rachgoun) mettent en évidence un emploi de l'incinération plus fréquent.



Plan et coupes de la tombe à l'enseigne de la Vierge, à Carthage

